

ORANO – LA HAGUE

SURCOMPLEMENTAIRE – ME500 / ME914 (Ex contrat « Muti »)

Prestations supplémentaires à votre
complémentaire santé.
Garantie non responsable

ASSURANCE MALADIE COMPLEMENTAIRE

Remarques

SOINS COURANTS		
Autres prestations		
Ostéodensitométrie non remboursée par l'A.M.O.	+ 60 €	Forfait par acte et par bénéficiaire, entre 45 et 59 ans (âge apprécié à la date des soins)
Chiropracteurs, étioopathes, ostéopathes	+ 15 €	Forfait par séance et par bénéficiaire. Limité à 8 séances par année civile et par bénéficiaire. Praticiens titulaires d'un diplôme d'État reconnu dans leur spécialité et inscrits au répertoire ADELI.
PHARMACIE non remboursée par l'A.M.O.	50 €	Pharmacie non remboursée par l'A.M.O mais prescrite médicalement. Forfait par an et par bénéficiaire.
Matériel médical		
Dépassements accessoires, appareillages, orthopédie	+ 100% B.R.	
DENTAIRE		
Dépassements prothèses dentaires remboursées par l'A.M.O.	+ 50% B.R.	
Dépassements prothèses amovibles remboursées par l'A.M.O.	+ 750 €	Forfait par prothèse et par bénéficiaire.
Actes non remboursés par l'A.M.O.		
Prothèses	+ 50% B.R.	B.R. reconstituée.
Prothèses amovibles	+ 750 €	Forfait par prothèse et par bénéficiaire.
OPTIQUE		
Adultes et enfants de 16 ans et plus : âge apprécié à la date des soins		
Monture	+ 50 €	Forfait par monture et par bénéficiaire.
Verre simple	+ 40 €	Forfait par verre et par bénéficiaire.
Verre complexe uni-focaux forte correction	+ 40 €	Forfait par verre et par bénéficiaire.
Verre complexe progressif hors hyper complexe	+ 80 €	Forfait par verre et par bénéficiaire. Limité à 2 verres par année civile et par bénéficiaire.
Verre très complexe	+ 80 €	Forfait par verre et par bénéficiaire. Limité à 2 verres par année civile et par bénéficiaire.
Enfants moins de 16 ans : âge apprécié à la date des soins		
Monture	+ 50 €	Forfait par monture et par bénéficiaire.
Verre simple	+ 20 €	Forfait par verre et par bénéficiaire.
Verre complexe uni-focaux forte correction	+ 20 €	Forfait par verre et par bénéficiaire.
Verre complexe progressif hors hyper complexe	+ 55 €	Forfait par verre et par bénéficiaire.
Verre très complexe	+ 55 €	Forfait par verre et par bénéficiaire.
Lentilles		
Lentilles remboursées par l'A.M.O.	+ 180 €	Forfait par année civile et par bénéficiaire valant pour ces deux rubriques
Lentilles non remboursées par l'A.M.O.	+ 180 €	
Chirurgie réfractive non remboursée par l'A.M.O.	+ 260 €	Forfait par œil et par bénéficiaire.
AIDES AUDITIVES		
Aides auditives	+ 400 €	Forfait par oreille et par bénéficiaire.
Accessoires, entretien, piles, réparations	+ 400 €	

B.R. = Base de Remboursement (Tarif officiel Assurance Maladie)

A.M.O. = Assurance Maladie Obligatoire

D.P.T.M. : Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée (pour plus de détails sur les D.P.T.M. en vigueur : voir Annexe du contrat « Qu'est-ce qu'une garantie responsable ? »)

- Les pourcentages s'appliquent sur la base de remboursement de la Sécurité sociale dans la limite des dépenses réelles et dans le respect du parcours de soins.
- En fonction du type d'acte, les prestations sont définies par rapport à la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP), à la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) ou à la Tarification à l'Activité (TAA).